

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément à la Réglementation (CE) No. 1907/2006

FDS N° F0107

Date de révision : 05/07/2010

Version : 2

(date d'impression : 05/11/10 10:11)

ATTENTION : si cette fiche est imprimée, merci de vérifier qu'il s'agit bien de la dernière mise à jour.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE MORALE RESPONSABLE DE LA MISE SUR LE MARCHE

Identification de la substance ou de la préparation.

Nom/désignation commerciale : **STARMAX Mg**

Classification chimique du produit : Ce produit doit être considéré comme une **préparation** selon les directives CE.

Utilisation de la substance/de la préparation: Usage pour l'agriculture (nutriments/oligoéléments pour les végétaux).

Identification de la société/entreprise responsable de la mise sur le marché.

Raison sociale: **AGRO-NUTRITION S.A.S.**

Adresse : Parc d'activité Activestre. 3, allée de l'orchidée. 31390 Carbonne. France.

Téléphone : 33 (0) 561 97 85 00 Fax : 33 (0) 561 97 85 01

Adresse E-Mail: <http://www.agn@agro-nutrition.fr>

Renseignements en cas d'urgence :

INRS Tél : (33) (0)1 45 42 59 59

<http://www.centres-antipoisons.net>.

2. IDENTIFICATION RISQUES ET DANGERS

Classification de la substance ou du mélange, selon la Directive 67/548/CEE ou la Directive 1999/45/CE.



C ; Corrosif

Risque(s) particulier(s) attribué(s) à la préparation :

R 34 Provoque des brûlures.

Dangers pour l'homme :

Corrosif. Provoque des brûlures dont la gravité dépend de la concentration et du temps de contact.

Inhalation : L'exposition à des aérosols peut entraîner une irritation des voies respiratoires (douleurs laryngées, lésions des muqueuses). Dans certains cas, graves difficultés respiratoires et œdème pulmonaire retardé.

Contact avec la peau : Corrosif pour la peau. Provoque des brûlures.

Contact avec les yeux : Provoque des brûlures graves aux yeux.

Ingestion : Provoque une brûlure ou une irritation des tissus de la bouche et du tractus digestif supérieur.

Danger pour l'environnement :

Ce produit contient du phosphate qui est un nutriment pour le règne végétal et à ce titre peut favoriser la croissance du phytoplancton dans l'eau.

Effets physiques/chimiques :

Ce produit n'est pas classé inflammable, combustible ou explosif.

Réagit avec des bases fortes. Le contact avec des métaux peut libérer de l'hydrogène inflammable.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément à la Réglementation (CE) No. 1907/2006

FDS N° F0107

Date de révision : 05/07/2010

Version : 2

(date d'impression : 05/11/10 10:11)

ATTENTION : si cette fiche est imprimée, merci de vérifier qu'il s'agit bien de la dernière mise à jour.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES INGREDIENTS

Caractéristiques chimiques

Description : Préparation (en solution aqueuse), composée des substances indiquées ci-après :

Informations sur les substances dangereuses représentatives :

(présentes dans la préparation à une concentration suffisante pour lui imposer les caractères de dangerosité).

CAS : 7664-38-2 EINECS : 231-633-2 Numéros index : 015-011-00-6 RTECS : TB 6300000	Acide orthophosphorique	C - R34	50 <= x % < 100
---	-------------------------	---------	-----------------

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'emploi (à une concentration suffisante pour lui imposer les caractères de dangerosité) aucun autre ingrédient présent ou rajouté n'est classé comme dangereux pour la santé et l'environnement et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

La libellé des phrases de risque mentionnées dans le tableau ci-dessus est détaillé dans le chapitre 16.

Les limites d'exposition professionnelles, quant elles sont disponibles, sont énumérées dans le chapitre 8.

4. PREMIERS SECOURS

Remarques générales :

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel au médecin traitant et lui montrer cette fiche de données de sécurité.

Retirer les vêtements souillés. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'exposition par inhalation :

Peu probable. Déplacer à l'air frais, mettre au repos, position latérale de sécurité, desserrer les vêtements.

En cas de projections ou de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 20 minutes en maintenant les paupières écartées. S'il apparaît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

En cas de projections ou de contact avec la peau :

Laver abondamment à l'eau pendant au moins 20 à 30 minutes. Retirer les vêtements souillés. En cas de présence de rougeur, d'irritation, consulter un médecin.

En cas d'ingestion :

Rincer immédiatement la bouche et faire boire une grande quantité d'eau. Ne pas faire vomir (sauf indication contraire émanant du personnel médical). Consulter immédiatement un médecin.

Remarque : Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

5. MESURES DE LUTTES CONTRE L'INCENDIE

Le produit n'est pas inflammable, combustible ou explosif. Peut dégager des émanations toxiques dans un incendie.

Moyens d'extinction recommandés :

Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant. De préférence CO2, poudre, mousse, pulvérisation d'eau. Sinon, tout agent extincteur peut être utilisé. Le choix de la méthode sera régi par les autres produits présents.

Moyens d'extinction contre-indiqués pour des raisons de sécurité :

Ne pas utiliser un fort courant d'eau, qui risque de répandre le produit.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément à la Réglementation (CE) No. 1907/2006

FDS N° F0107

Date de révision : 05/07/2010

Version : 2

(date d'impression : 05/11/10 10:11)

ATTENTION : si cette fiche est imprimée, merci de vérifier qu'il s'agit bien de la dernière mise à jour.

Risques particuliers liés à l'exposition au produit :

Au contact des métaux, libère de l'hydrogène qui peut former avec l'air des mélanges explosibles. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par le produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit pas être déversée dans un égout ou cours d'eau (fossé).

Produits de décomposition/combustion dangereux :

Ne pas respirer les fumées. Des produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre l'émission de gaz toxiques.

Equipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu :

Comme pour tous les feux impliquant des produits chimiques, porter un équipement de protection approprié (vêtements de protection chimique, bottes et gants).

En raison de la toxicité des gaz émis lors de la décomposition thermique des produits, les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles :

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Porter des vêtements de protection, gants et bottes en caoutchouc ou en plastique, lunettes de sécurité avec protection latérales. En cas de ventilation insuffisante ou de formation d'aérosol, porter un appareil respiratoire approprié (masque filtrant).

Précautions pour la protection de l'environnement :

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

Méthodes de nettoyage/récupération :

En cas de déversement accidentel, aérer la zone et récupérer par pompage le produit. Si l'opération de pompage n'est pas adaptée, recouvrir le produit de sable sec et le neutraliser avec du carbonate de sodium, du carbonate de calcium ou de la chaux. Mélanger et procéder à son élimination par balayage. Transférer dans un récipient approprié (conteneur à déchets) dûment étiqueté. Elimination par une entreprise autorisée à la collecte des déchets.

Remarque : Se reporter au chapitre 8 pour les équipements de protection individuelle et au chapitre 13 pour l'élimination de déchets.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit. Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Equipements et procédures recommandés pour la manipulation :

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Eviter l'inhalation des épandages (pulvérisation).

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Dans tous les cas, les mesures de précautions usuelles de manipulation des produits chimiques doivent être observées.

Pour la protection individuelle, voir paragraphe 8.

Equipements et procédures interdits durant la manipulation :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.

Conservé à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément à la Réglementation (CE) No. 1907/2006

FDS N° F0107

Date de révision : 05/07/2010

Version : 2

(date d'impression : 05/11/10 10:11)

ATTENTION : si cette fiche est imprimée, merci de vérifier qu'il s'agit bien de la dernière mise à jour.

Précautions de stockage :

Stocker dans un endroit sec et bien aéré et à l'écart des bases fortes. Une action corrosive est possible vis-à-vis des métaux (fer, aluminium, zinc...). Conserver dans l'emballage d'origine (PeHd), hermétiquement clos, à une température comprise entre 0°C et +35°C, pour prévenir la dégradation (cristallisation) du produit. Reproduire l'étiquetage en cas de fractionnement de l'emballage.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Les mesures de précautions usuelles de manipulation des produits chimiques doivent être observées. Le port de vêtement de travail fermé est obligatoire. Utiliser des équipements de protection individuelle selon la Directive 89/686/CEE.

Indications pour l'agencement des installations techniques : Sans autre indication, voir point 7.

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :	
7664-38-2 acide orthophosphorique	
VME (France)	Valeur momentanée : 2 mg /m ³ - 0,5 ppm Valeur à long terme : 1 mg /m ³ - 0,2 ppm
IOELV (EU)	Valeur momentanée : 2 mg /m ³ . Valeur à long terme : 1 mg /m ³ .

Equipped de protection individuel

Mesures générales d'hygiène :

Ne pas fumer, boire et manger dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en œuvre. Observer une hygiène corporelle très stricte : lavage des mains et du visage avant le repas, passage à la douche et changement des vêtements après le travail. Eviter de répandre le produit, maintenir le poste de travail propre.

Protection des mains :



Gants de protection

Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée est obligatoire en tout temps lors de la manutention du produit.

Protections des yeux et du visage :



Lunettes de protection hermétiques

Le port de protection oculaire conforme à une norme approuvée est obligatoire dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées.

Protection respiratoire :

Si la mise en œuvre du produit et son épandage (pulvérisation, atomisation) est générateur de formation d'aérosol ou de fines particules liquides porter un appareil respiratoire muni d'un purificateur d'air, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.

Protection de la peau :

L'équipement de protection sur le lieu de travail devra être choisi en fonction de la concentration et de la quantité de produit dangereux manipulé. La résistance aux produits chimiques de votre moyen de protection devra faire l'objet d'une discussion avec vos fournisseurs.

Contrôle de l'exposition de l'environnement :

Ne pas évacuer dans les égouts, les eaux naturelles ou le sol. Récupérer les quantités de produits répandus au sol.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément à la Réglementation (CE) No. 1907/2006

FDS N° F0107

Date de révision : 05/07/2010

Version : 2

(date d'impression : 05/11/10 10:11)

ATTENTION : si cette fiche est imprimée, merci de vérifier qu'il s'agit bien de la dernière mise à jour.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations générales :

Etat Physique :	Liquide – concentré soluble (SL)
Couleur :	Incolore / turbide
Odeur :	Inodore à faiblement piquante

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement :

pH de la substance/préparation (à l'état pur):	< 1.0
pH en solution aqueuse :	2.10 - 2.30 (10 g/l)
Point/intervalle d'ébullition :	Pas de donnée disponible.
Intervalle de Point Eclair :	Non concerné (solution aqueuse).
Pression de vapeur :	Pas de donnée disponible.
Densité (en gr./dm ³):	1490 (+/- 10)
Hydro-solubilité :	Miscible à l'eau (en toute proportion)

Autres informations:

Point/intervalle de fusion :	Pas de donnée disponible.
Température d'auto-inflammation :	Non inflammable
Point/intervalle de décomposition :	Pas de donnée disponible
Danger d'explosion :	Non explosif
Propriétés comburantes :	Non comburant

10. STABILITE DU PRODUIT ET REACTIVITE

Stabilité : Le produit est stable. Dans les conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune polymérisation dangereuse n'est censée se produire.

Conditions à éviter : Stable dans les conditions de stockage et de manutention recommandées (voir rubrique 7).

Matières à éviter : Réactif ou incompatible avec les acides forts.

Produit de décomposition dangereux : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.
En cas d'incendie, des produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre l'émission de gaz toxiques .

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aucun risque pour la santé n'est associé à ce produit s'il est manipulé conformément aux normes d'hygiène industrielles et aux consignes de sécurité.

Effets aigus potentiels sur la santé :

➤ effet primaire d'irritation

- de la peau : effet corrosif sur la peau et les muqueuses.
- des yeux : effet fortement corrosif.
- sensibilisation : Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément à la Réglementation (CE) No. 1907/2006

FDS N° F0107

Date de révision : 05/07/2010

Version : 2

(date d'impression : 05/11/10 10:11)

ATTENTION : si cette fiche est imprimée, merci de vérifier qu'il s'agit bien de la dernière mise à jour.

Indications toxicologiques complémentaires :

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

Corrosif : L'absorption orale du produit a un fort effet corrosif sur la cavité buccale et le pharynx et présente un danger de perforation du tube digestif et de l'estomac.

Effets chroniques potentiels pour la santé :

- cancérogénicité : Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.
- mutagénicité : Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.
- toxicité pour la reproduction : Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

12. INFORMATIONS L'ÉCOLOGIQUES

Les éléments nutritifs (sels minéraux) que contient ce produit sont indispensables à la bonne croissance des plantes, mais susceptible d'être nocif en grande quantité envers les plantes sensibles et les organismes aquatiques. Il convient donc de réduire au maximum la quantité de produits déversée dans l'environnement, sauf dans le cadre d'un programme de fertilisation raisonné pour les plantes, de préférence après une analyse de sol et/ou des tissus végétaux.

Informations relatives aux effets écologiques :

Aucune donnée écologique expérimentale sur la préparation en tant que telle.

Devenir dans l'environnement :

Ce produit est considéré comme facilement biodégradable (peu polluant) et il est très soluble dans l'eau. On veillera donc à ce que tout écoulement ne soit pas entraîné dans le milieu aquatique, ni dans aucun égout ou conduit d'évacuation. Lors de l'utilisation on évitera de répandre le produit au-delà des surfaces cultivées (haies, lisières, fossés, ruisseaux...).

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION

Produit :

Il est recommandé d'éviter ou de réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de la mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Ce produit est recyclable. On devrait considérer l'élimination par cette méthode. Conserver les déchets bien secs dans des récipients spécialement prévus à cet effet et les éliminer dans les conditions autorisées par la réglementation.

Emballage :

Vider complètement le récipient.

Conserver la (les) étiquette(s) sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé - SOVEA/ADIVALOR.

Données complémentaires concernant l'élimination :

L'élimination des produits chimiques est réglementée par des lois ou les correspondantes des états membres de la CE. Le service compétent vous informera de leur élimination. (Services administratifs ou entreprises d'élimination des déchets).

Classe /désignation des déchets : Non disponible

14. INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS.

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'ICAO/IATA pour le transport par air (ADR 2007 - IMDG 2006 - ICAO/IATA 2007).

Désignation du produit : UN 3264 LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION).

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément à la Réglementation (CE) No. 1907/2006

FDS N° F0107

Date de révision : 05/07/2010

Version : 2

(date d'impression : 05/11/10 10:11)

ATTENTION : si cette fiche est imprimée, merci de vérifier qu'il s'agit bien de la dernière mise à jour.

Transport par terre (route & train) :

ADR/RID	Classe	Code	N° ONU	Groupe d'emballage	Etiquette	QL	Cat. transports	Code rest. tunnels
	8 (C1)	80	3264	III	8	LQ7	LQ27	E



Transport maritime :

IMDG	Classe	N° ONU	Label	Groupe d'emballage	N° EMS	Polluant marin	Ségrégation groups	Cat. transports
	8	3264	8	III	F-A,S-B	Non	Acids	LQ27

Transport aérien :

IATA	Classe	2°Etiqu	Groupe	Passager	Passager	Cargo	Cargo	Note
Classe : Cannot be considered as being part of the 4.3 classification (*).								

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Élément d'étiquetage, marquage selon les Directives CEE :

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la « Directive générale de classification pour les préparations de la CEE », dans la dernière version valable.

Le produit est classé et identifié suivant les Directives de la Communauté Européenne /les lois respectives nationales.

2008/58/CE (30ème ATP) ; 2009/2/CE (31ème ATP) ; 2006/8/CE.

Classement de la préparation:



C - Corrosif

Composant(s) dangereux déterminant(s) pour l'étiquetage:

ACIDE ORTHOPHOSPHORIQUE

Risque(s) particulier(s) attribué(s) à la préparation :

R 34 Provoque des brûlures.

Conseils de prudence attribués à la préparation :

S1/2 Conserver sous clé et hors de portée des enfants.

S7 Conserver le récipient bien fermé.

S13 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour les animaux.

S24/25 Eviter le contact avec la peau et les yeux.

S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).

S36/37/39 Porter des vêtements de protection appropriés, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.



S.A.S. au capital de 2 786 265 euros
RCS TOULOUSE N° 428 693 352

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément à la Réglementation (CE) No. 1907/2006

FDS N° F0107

Date de révision : 05/07/2010

Version : 2

(date d'impression : 05/11/10 10:11)

ATTENTION : si cette fiche est imprimée, merci de vérifier qu'il s'agit bien de la dernière mise à jour.

(suite...)

S49 Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

S60 Eliminer le produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

S61 Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/ la fiche de données de sécurité.

Dispositions particulières :

Nomenclature des installations classées. (France)

Ce produit n'est assujéti à aucune réglementation concernant la nomenclature des installations classées (stockage et emploi).

16 . AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Ce document s'applique au produit en l'état, en cas de combinaisons ou de mélanges s'assurer qu'aucun danger nouveau ne puisse apparaître. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu, sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation, mais ne les remplace pas. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et des réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Libellés des phrases R figurant au paragraphe 3:

C - Corrosif

R 34 Provoque des brûlures.

Fin du document.